



## INDEMISSATION CHOMAGE 2 EMPLOIS CDI

Par **myrtilleblonde**, le **30/01/2012** à **19:08**

onjour,

Je suis actuellement employée depuis fort longtemps en CDI dans 2 sociétés différentes à temps partiel, chacune à 40%, soit 60H chacune. Mon salaire est sensiblement identique dans chacune. Une des sociétés me propose une rupture conventionnelle à signer au plus tôt. Il me semble comprendre que j'aurais droit à l'ARE ou au différentiel. Ayant plus de 50 ans, ce montant pourra m'être versé durant 36 mois je pense.

Cependant, la 2ème société étant en difficulté, je crains de voir un licenciement se profiler l'année prochaine.

Ma question est la suivante : si je perds mon 2ème emploi, aurais-je droit l'ARE (ou différentiel) du 1er emploi+ ARE du 2ème emploi, ou l'assedic me versera -t-elle uniquement l'ARE du 2ème emploi, la date de fin du 2ème emploi étant bien sûr postérieure à celle du 1er emploi?

Je vous remercie de votre réponse que j'attends avant de prendre ma décision de signer ou non le document de rupture.

Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **31/01/2012** à **09:24**

Bonjour,

A priori, vous aurez droit effectivement à l'ARE successivement lors de la rupture de chacun des contrats mais le mieux serait de poser la question à Pôle Emploi éventuellement par message sur leur site internet...